



**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
BAGNOLS
N° 8**

Le 16 août 2021

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 AOUT 2021

Excusés : Cécile MAHE, Philippe CHASSARD.

Secrétaire de séance : Nicolas DIF.

Une erreur s'est glissée dans le bulletin d'informations municipales n° 7 : Pour la vente d'une parcelle communale à Aulnat à Monsieur et Madame MAINFRAIS, le Conseil municipal a voté sur la base de 8 voix pour et 1 abstention (Stéphane SAINT-ROYRE) et non à l'unanimité.

I. CREATION D'EMPLOI

Le Conseil municipal décide de créer un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), à compter du 1er septembre 2021, en raison de 28 heures hebdomadaires.
Unanimité

II. MODIFICATION DU TABLEAU DE EFFECTIFS

Le Conseil municipal adopte le tableau des emplois suivant :

Cadres ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire de service
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	20 h
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	35 h
Adjoint technique	C	1	1	35 h
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	3	35 h
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1	10 h
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	C	1	1	28 h

Unanimité

III. TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2021 – 2022, le Conseil municipal fixe les tarifs de la garderie comme suit :

- Forfait de 30 € par trimestre par enfant
- Forfait de 45 € par trimestre si plus d'un enfant par famille
- 1 € par heure et par enfant pour une utilisation occasionnelle.

Unanimité

Les formulaires d'inscription sont disponibles au secrétariat de Mairie.

IV. ACTUALISATION DES CHARGES LOCATIVES DES LOGEMENTS

Le Conseil municipal fixe le montant mensuel des charges relatives aux logements locatifs et aux cabinets (médical, de kinésithérapie et d'ostéopathie). *Unanimité*

V. TARIFS 2022 DU CAMPING MUNICIPAL DE LA THIALLE

1/ Le Conseil municipal fixe les tarifs pour l'année 2022 comme suit :

PRIX T.T.C :

- Adulte 4.50 €
- Enfant (- 7 ans) 2.25 €
- Emplacement 2.50 €
- Véhicule 2.50 €
- Electricité (3 A) 3.30 €
- Animaux 2.00 €
- Laverie 4.50 €
- Sèche linge 3.60 €
- Pain de glace 0.50 €
- Forfait journalier camping-car sans branchement électrique 14.00 €
- Forfait journalier camping-car avec branchement électrique 17.00 €.

Unanimité

2/ Le Conseil municipal fixe les tarifs des chalets et mini chalets comme suit :

Hébergements	Saison	Nuitée	2 jours	3 jours	4 jours	7 jours	14 jours
EDELWEISS	Basse	42	72	108	145	262	412
	Moyenne	58	103	154	206	367	587
	Haute	92	158	237	316	554	902
ANAISS	Basse	19	33	48	65	113	185
	Moyenne	21	36	55	72	126	206
	Haute	32	55	83	110	193	314
ELODIE	Basse	24	42	62	83	145	236
	Moyenne	29	50	76	101	177	288
	Haute	47	81	121	162	283	461
ISABELLE	Basse	26	45	68	90	158	257
	Moyenne	34	58	87	115	202	330
	Haute	52	89	137	179	313	510
OLGA	Basse	28	48	74	98	171	278
	Moyenne	38	65	98	130	227	370
	Haute	59	101	152	203	355	578

Saisons tarifaires	Date début	Date fin
Haute saison	18/12/2021	01/01/2022
Basse saison	01/01/2022	05/02/2022
Haute saison	05/02/2022	05/03/2022
Basse saison	05/03/2022	09/04/2022
Moyenne saison	09/04/2022	09/07/2022
Haute saison	09/07/2022	20/08/2022
Moyenne saison	20/08/2022	27/08/2022
Basse saison	27/08/2022	15/10/2022
Moyenne saison	15/10/2022	30/10/2022
Basse saison	30/10/2022	17/12/2022

Unanimité

VII. AMENDES DE POLICE 2021

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2021, les abords de l'école primaire et du camping municipal de La Thialle vont être aménagés ainsi que des passages piétons dans le bourg pour un montant estimatif de 11 005 € hors taxes avec une aide financière de 8 253.75 €.

Unanimité

VIII. VIREMENT DE CREDITS

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits ci-après :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES
2315 - 301	Travaux sécurité routière	5 710.00
020	Dépenses imprévues	- 5 710.00

Unanimité

IX. MODIFICATION DES STATUTS DU SIEG

Le Conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Énergie.

Unanimité

X. VENTES DE PARCELLES SECTIONALES DANS LE BOURG

1/ Madame GENEIX Brigitte est désireuse d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AC n° 207, située dans le bourg et appartenant à la section de Bagnols. Le Conseil municipal fixe le prix de vente fixé à 0.15 € le m², valide la liste des 77 électeurs et décide que les frais de notaire seront à la charge de la demanderesse.

Vote : 7 voix pour et 1 abstention (Stéphane SAINT-ROYRE)

2/ Monsieur et Madame GOIGOUX Martial et Carole sont désireux d'acquérir une partie (10 m² environ) de la parcelle cadastrée section AC n° 207, située place du champ de foire et appartenant à la section de Bagnols. Le Conseil municipal fixe le prix de vente fixé à 0.15 € le m², valide la liste des 77 électeurs et décide que les frais de notaire seront à la charge des demandeurs.

Vote : 7 voix pour et 1 abstention (Stéphane SAINT-ROYRE)

XI. PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Afin de faciliter les démarches des usagers, le Maire propose au Conseil municipal de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux (**notamment : cantine scolaire, garderie périscolaire, loyers des logements communaux, redevances des ordures ménagères, de l'eau, de l'assainissement, etc ...**). La mise en place du prélèvement automatique permettrait de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes. La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) garantit un accès gratuit au prélèvement automatique.

Unanimité

XII. CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

1/ Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense pour la gestion et l'entretien de la résidence Les Myosotis.

2/ L'adhésion à l'Aduhme (Agence locale des énergies et du climat) par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense permettra à ses communes membres de bénéficier de ses outils et accompagnements. Une convention a ainsi été validée par le conseil communautaire, pour définir les modalités du partage du coût d'adhésion (50 % du montant total par l'EPCI ; 50 % du montant total par les communes).

Le Conseil Municipal valide la convention et décide de verser à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense la participation communale d'adhésion à l'Aduhme d'un montant de 342 € pour 2022.

Unanimité

XIII. CONVENTION RELATIVE A L'INSTALLATION D'ABRI-VOYAGEURS

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation de 2 abri-voyageurs sur la Départementale 922 (arrêt TER du stade). *Unanimité*

IX. CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique au lieudit Rozier-Soubre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de servitudes avec la société ENEDIS. *Unanimité*

X. DESIGNATION DES DELEGUES AU S.I.A.E.P.

Par délibération en date du 17 juillet 2020, Thierry DIF avait été élu délégué auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Burande-Mortagne. Nicolas DIF a été désigné pour lui succéder.

Unanimité

XI. CONVENTION DE PRESTATIONS AVEC LA COMMUNE DE LARODDE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de prestations avec le Maire de LARODDE pour la cantine scolaire 2021/2022.

Unanimité

XII. ECHANGE DE TERRAIN COMMUNAL

Le Conseil municipal autorise le Maire à échanger les parcelles cadastrées section AC n° 283 et 285 d'une superficie totale de 35 m² contre une partie de même superficie de la parcelle communale cadastrée section AC n° 156 avec Madame GENEIX Renée.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la demanderesse.

Unanimité

XIII. QUESTIONS DIVERSES

PROCHAINES FOIRES : Dimanche 12 septembre 2021 – Samedi 23 octobre 2021 (foire primée de bovins) – Dimanche 10 avril 2022 – Dimanche 1^{er} mai 2022 – Dimanche 22 mai 2022 (Fête du cheval) – Dimanche 12 juin 2022.

Vœux de la Municipalité : 09 janvier 2022.

Fête patronale 2022 : 2 juillet et 3 juillet.

INFORMATIONS DIVERSES

100 ANS DU MONUMENT AUX MORTS

Dans le cadre du centenaire de l'inauguration du Monument aux Morts, la Municipalité souhaite organiser une exposition d'objets témoignant l'engagement des Bagnolais et Bagnolaises dans la Grande Guerre.

Toutes les personnes intéressées pour faire exposer des documents ou objets peuvent contacter la Mairie au 04 73 22 20 04.

TRI SELECTIF

RAPPEL : *Les grands cartons et les encombrants imposants sont à déposer à la DECHETTERIE afin de ne pas gêner la bonne utilisation des BACS JAUNES.*

COMPTEURS LINKY

Les compteurs LINKY sont entrain d'être installés sur la Commune. Chacun est libre de l'accepter ou non. Si vous ne souhaitez pas son installation, vous pouvez adresser un courrier à la Direction Régionale d'ENEDIS - 1 Rue de Châtaudun - 63000 CLERMONT-FERRAND, adresser une copie à la Mairie et déposer un message de refus sur votre compteur.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Du lundi 23 août au vendredi 10 septembre 2021, le secrétariat sera uniquement ouvert les matins de 9 heures à 12 heures.